

LA VIE DE LA C.S.F.

Un appel ...



La CSF, c'est une association présente dans le paysage français depuis plus de 70 ans aux côtés des familles pour défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, pour les informer sur leurs droits, pour les

accompagner dans la résolution de leurs difficultés au quotidien.

De nombreuses personnes sont investies bénévolement dans divers quartiers pour accompagner les

familles, partager avec elles les moments difficiles mais aussi les moments plus joyeux de réussite d'un projet, de dénouement favorable d'une situation délicate, de convivialité préparée ou improvisée...

Mais nous ne sommes jamais trop nombreux pour faire du lien social. Il n'est point besoin de compétences techniques pointues, il suffit d'avoir envie de « faire ensemble », d'échanger, de partager.

Si cela vous convient, venez nous rejoindre, il y aura toujours une place pour vous au 8 bis rue Hector Berlioz, 38000 GRENOBLE.

Annie Giroud

Au revoir

À Geneviève Gachet

Bonjour

À Claire FORMONT – Médiatrice logement

Un Adieu

Nous avons appris avec beaucoup de peine le décès de Francine BLACHE.

De retour dans l'Isère elle avait spontanément retrouvé le chemin de la CSF où grâce à elle nos archives furent triées, rangées....

L'accueil et le couloir grattés, poncés, peints ...
Merci encore pour ton grand cœur Francine.



INFO ~ QUARTIER

La mémoire des habitants à l'honneur à Mistral

Samedi 25 novembre a eu lieu à Mistral une journée de partage autour du film Mistral J'y ai habité, élaboré par le CoHaMis – Union de quartier de Mistral sur la base d'interviews d'anciens résidents du quartier.

Habitants, élus, professionnels étaient nombreux à cette journée conviviale – musique, danse orientale, repas partagés et ... vente de gâteaux pour financer les sorties familiales.

Une belle leçon de solidarité qui a permis à tous de se rappeler que le quartier Mistral, c'est un quartier qui n'a pas perdu son âme et où il fait bon vivre !

Merci à tous les militants du CoHaMis pour cette belle journée !

Julie Martin

Locataires des Quartiers ...



VOUS pouvez représenter les locataires de votre bailleur social !
Les élections HLM, qu'est ce que c'est ?

Tous les 4 ans, les locataires des logements HLM ont la possibilité d'élire leurs représentants au Conseil d'Administration des bailleurs sociaux. Les associations représentantes des locataires, comme la CSF, déposent des listes de candidats locataires du bailleur. Car ce sont eux qui sont les mieux placés pour porter la voix de tous.

Nous recherchons donc des candidats, locataires chez un bailleur, pour mener à nos côtés le combat de la défense des locataires et de leurs droits.

INFORM' ACTION

Confédération Syndicale des Familles de l'Isère
Journal bimestriel des adhérents de la CSF

Numéro 170

Automne ~ Hiver 2017

« Dans ce numéro » :

- Page 1 : Édito ~ Vœux
- Page 2 : Soutien scolaire pour les lycéens ~ Nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie.
- Page 3 : A.P.L. ~ Conflits propriétaire / locataires : Commission Conciliation Rapports Locatifs (CCRL) ~ Le chèque Énergie
- Page 4 : Au revoir ~ Bonjour ~ Un Adieu ~

Edito

Cette année 2018 sera-t-elle enfin celle que nous souhaitons, une année de solidarité où chacun pourra trouver son petit bout de place où il sera respecté pour ce qu'il est, apportant aux autres les connaissances, les acquis dont il est porteur.

Ne nous résignons pas !

2018 avec les élections HLM doit être l'année où les locataires voteront plus massivement pour les listes CSF nous permettant de siéger aux Conseils d'Administration des bailleurs sociaux et faire entendre la voix des locataires.

2018 sera aussi celle où les élections des parents d'élèves permettant aux UPE CSF de voir le nombre de parents CSF élus augmenter, de faire entendre leurs voix et d'affirmer que l'éducation c'est l'affaire de tous.

S'il existe une recette pour faire avancer les choses, elle est sûrement à base de solidarité, mélangée à une bonne dose de mutualisation des expériences et des « savoir faire » de chacun agrémentée d'écoute et d'accompagnement, le résultat devant permettre à chacun d'être en situation d'agir sur sa vie et de réagir collectivement.

La CSF reconnaît à toute personne la capacité de développer les potentialités qu'elle porte en elle, donnant une chance à chacun de reprendre du pouvoir sur sa vie en favorisant la solidarité.

Ne nous résignons pas !

La Présidente UD 38
Dominique Vieu Boëglin



Très bonne année 2018
Meilleurs vœux !!!

udcsf38@la-csf.org
☎ : 04 76 44 57 71
Site Internet : lacs38.org

Union Départementale
de la Confédération
Syndicale des Familles
de l'Isère (CSF)
8 bis, rue Hector Berlioz
38000 Grenoble

Dépôt légal : 1er trimestre 2008
Commission paritaire
0408G83161 ISSN : 0245 3363
Directrice de la publication
Dominique Vieu-Boëglin
Gratuit
Imprimerie : Europrim

ÉDUCATION

Soutien scolaire pour lycéens

C'est la nouvelle action éducative que la CSF souhaitait mettre en place pour l'année scolaire 2017/2018, soutenue par la Ville.

Hélas, trop peu de personnes ont répondu présentes à l'appel à bénévoles lancé depuis juin, ne permettant pas de mettre les compétences nécessaires en face des jeunes.



Nous réactivons les réseaux de bénévoles en espérant pouvoir proposer au moins un soutien à la préparation du bac pour les terminales dès le printemps.

Si vous avez des compétences pédagogiques (ou si vous connaissez des personnes qui pourraient se joindre à notre équipe), n'hésitez pas

à vous (ou à les) mettre en lien avec le secrétariat de l'association

Domage car, en revanche, les demandes de familles ne cessent d'affluer alors même que l'information en direction des élèves n'a pas été faite.

Annie Giroud

SANTÉ

Nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie

Une journée d'étude, le 16 Octobre 2017, a réuni 28 personnes, à l'initiative de la CSF Union Régionale Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif était de s'informer sur les nouveaux droits des malades en fin de vie, avec l'intervention du Professeur Michel DEBOUT, spécialiste de la médecine légale et du droit de la santé et du Docteur Anaclét NGAMENI, médecin urgentiste de l'hôpital de Saint-Étienne.

La réflexion sur la fin de vie, la définition des maladies incurables, les dispositions de la loi du 2 Février 2016 et des questions éthiques qui s'y rattachent, ont permis aux participants un échange extrêmement riche avec les médecins. Explications, informations, à partir de témoignages concrets, approfondissement de la réflexion sur les droits des malades et des familles, notamment sur les Soins Palliatifs, le soutien à la famille, les Directives Anticipées, la désignation de la Personne de Confiance.

LES SOINS PALLIATIFS : Lorsque la maladie est incurable, que la médecine ne peut plus proposer de traitement curatif, la famille peut demander les soins palliatifs, afin d'accompagner la fin de vie. Il s'agit de soulager la douleur, d'apporter plus de confort dispensé par une équipe complète, formée, coordonnée, organisée. La spécialisation de soins palliatifs à domicile commence à se développer.

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES : Anticiper sa fin de vie est extrêmement important pour permettre à la personne d'exprimer ses volontés par écrit, sur les

traitements ou les actes médicaux qu'elle souhaite ou non, si un jour elle ne peut plus communiquer après un accident ou une maladie grave.

Le professionnel de santé doit respecter les volontés exprimées dans les directives anticipées, conformément à la législation en vigueur.

LA PERSONNE DE CONFIANCE DESIGNÉE : sera le porte-parole de la volonté du patient exprimée dans les directives anticipées. Elle aura une mission de référent auprès de l'équipe médicale. Elle n'aura pas la responsabilité de prendre des décisions concernant les traitements, mais témoignera des souhaits, volontés et convictions du malade.

SUR LES DIRECTIVES ANTICIPÉES ET LA DESIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE : vous trouverez le dépliant "Droits des Patients" encarté dans ce bulletin, précisant les démarches et modèles de lettres. Vous pouvez aussi demander à l'UD CSF Isère le

'Guide pratique des nouveaux droits des malades et personnes en fin de vie "loi du 2 Février 2016."

Pour tous renseignements utiles :
Permanences Consommation et Santé
à l'UD CSF Isère
le mardi 14 h à 17 h.

La Commission Santé UD CSF Isère

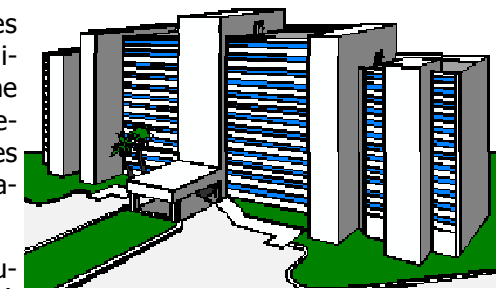
LOGEMENT

A.P.L.

L'Etat prévoit dans la loi de finances 2018 une baisse des APL des locataires du parc social compensée par une baisse des loyers. Les locataires seront les premiers impactés par ces mesures budgétaires qui nous scandalisent.

Le logement est la première préoccupation des familles. Pourtant, c'est là que l'État entend réaliser ses principales économies. C'est sur le parc social et donc sur les locataires Hlm que l'essentiel des efforts va reposer. Où est la justice ?

Pour la CSF, il est évident que ces économies se traduiront par moins de constructions, moins d'entretien et



moins de présence humaine dans les quartiers.

Pour notre organisation, le logement n'est ni une marchandise ni une prestation sociale. Mutualisation, hausse des surloyers, ventes Hlm, c'est tout le modèle économique et culturel du parc social qui est en danger.

La CSF demande un retour en force de l'État dans le financement du logement social.

Nous ne pourrions pas construire de cohésion sociale sans solidarité nationale

Julie Martin

Conflit propriétaire - locataire : Commission Conciliation Rapports Locatifs (CCRL)

Vous avez un conflit avec votre propriétaire ou votre locataire, vous lui avez écrit et vous n'obtenez pas satisfaction ni même de réponse.

Vous pouvez alors saisir cette commission qui convoquera

les deux parties et tâchera de trouver une solution qui conviendra aux deux.

C'est gratuit et vous pouvez vous faire aider par la CSF pour faire votre dossier.

Un dossier a été déposé auprès de cette Commission par les locataires du 50 Galerie de l'Arlequin en conflit avec leur bailleur, suite aux travaux de rénovation de leur immeuble

CONSOMMATION

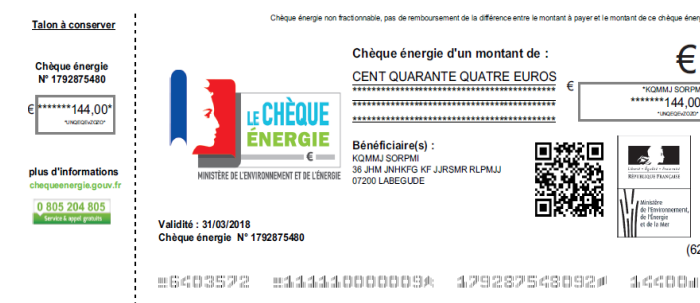
Le Chèque ÉNERGIE

En 2015, la loi a prévu la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide pour les foyers les plus modestes en remplacement des tarifs sociaux (tarif de première nécessité et tarif spécial solidarité) qui prendront fin le 31/12/2017.

C'est le chèque énergie déjà expérimenté depuis 2 ans dans 4 départements

Ce chèque permettra d'acquitter tout ou partie d'une dépense d'énergie liée au logement (électricité, gaz, fioul, bois ...).

Il sera envoyé automatiquement aux personnes éligibles par voie postale au printemps 2018 sur la



base de leur déclaration de revenus.

Vous pourrez envoyer votre chèque directement à votre fournisseur, son montant sera déduit de votre facture. Vous continuerez à bénéficier des protections

auxquelles les tarifs sociaux vous donnent droit (maintien de la fourniture pendant le trêve hivernale ...)

Si ceci vous paraît complexe vous pouvez vous connecter à l'adresse « chequeenergie.gouv.fr » ou téléphoner au 0 805 204 805 mais aussi, vous adresser à la CSF

Nicole Le Brun